

5 décembre 2016

## 7 DÉCEMBRE 2016 – ÉLECTIONS AU COMITÉ DU PERSONNEL - COUR DE JUSTICE : QUELS EN SONT LES ENJEUX ?

Cher-e-s collègues,

Dans les limites de temps très serrées de la campagne électorale à la Cour de justice, nous essayerons de faire le point sur les choix qui sont offerts à vous, les électeurs.

La **représentation du personnel** comporte deux volets : **statutaire** et **syndical**. Le statut des fonctionnaires instaure le premier (articles 9 et 10) et reconnaît le deuxième (articles 10 *ter* et 10 *quater*).

Avant d'effectuer votre choix, vous devrez d'abord vous poser une question préalable : **le comité du personnel (Cdp) peut-il et doit-il s'isoler de la représentation syndicale ?**

### « *Indépendance* » mal ciblée...

Une des trois listes qui se présentent à ces élections (« *Les indépendants* ») semble répondre par l'affirmative à cette question. Elle clame son indépendance par rapport aux syndicats (et, par voie de conséquence, par rapport aux négociations sur le statut) alors que, [selon nous](#), l'indépendance qui compte est l'indépendance face à l'employeur.

Cette liste réclame notamment « *une plus grande réactivité en dehors des contraintes syndicales* ».

Si le souhait d'« une plus grande réactivité » est partagé par notre syndicat – qui s'engage en ce sens –, **imputer** l'absence de réactivité à des « *contraintes syndicales* », est, en ce qui concerne au moins **EPSU CJ**, totalement incompréhensible.

**EPSU CJ** pratique le dialogue démocratique au sein de ses propres instances. Mais la démocratie suppose **une participation active**. Or, les « indépendants » avaient eu toutes les occasions de soulever leur critique au sein tant du Cdp sortant que d'**EPSU CJ**. Ils retournent maintenant leur propre omission contre le syndicalisme en général et invitent le personnel à voter contre les syndicats en fragilisant ainsi davantage sa capacité de se défendre.

### ***Dans des conditions annoncées orageuses, vous aurez besoin d'un syndicat fort***

La période du mandat 2016-2019 sera semée d'embûches :

- ☛ Fin 2018, *rapport intermédiaire* sur l'application de la méthode (qui, cette année-ci, a donné des résultats « trop favorables »), du prélèvement dit « de solidarité » (v. ar-

ticle 15 par. 4 de l'annexe XI du statut) et dans la foulée, des [pensions](#), des effectifs, tout cela sous l'ombre du Brexit.

En exprimant votre vote, vous choisissez, du même coup, par quelle organisation syndicale ou professionnelle (OSP) vous souhaitez être représentés : la **reconnaissance** et la **représentativité** des syndicats dépendent de [critères](#) liés, entre autres, aux résultats des élections du Cdp.

Dans toute négociation interinstitutionnelle, **EPSU CJ** sera présente à l'appel comme partie intégrante de l'**Union Syndicale Fédérale**.

### **Faites le bon choix syndical**

L'autre des deux listes syndicales est celle de l'« *Union Syndicale* » Luxembourg. Cette organisation, qui se réclame de « la défense de l'attractivité du site de Luxembourg », a rompu ses liens et est entrée en concurrence ouverte avec l'**Union Syndicale Fédérale**. Au lieu de renoncer, comme ce serait logique, à cette dénomination qu'elle utilise trompeusement, elle gaspille l'argent de ses adhérents pour traîner en justice [ceux qui l'utilisent légitimement](#). Heureusement, notre syndicat dispose de juristes capables de se défendre...

À partir de son bastion, la Commission Luxembourg – où elle a perdu la moitié de ses voix en six ans – l'« *US* » L exporte à la Cour de justice un produit dérivé de sa campagne électorale pour le CLP COM LUX. Malgré quelques retouches superficielles apportées à l'original 'Commission', la copie 'Cour de justice' contient de nombreuses revendications qui sont statutairement inapplicables à la Cour de justice (notamment sur les agents contractuels) et qui témoignent d'une incapacité chronique d'analyser la réalité du terrain de notre institution.

Quant à l'instauration d'un [coefficient correcteur à Luxembourg](#), un décrochage de Luxembourg par rapport de Bruxelles risquerait d'aboutir non pas à Bruxelles 100/Luxembourg 108, mais plutôt à Luxembourg 100/Bruxelles 92 !... Dans l'air du temps, l'« *US* » L est prête à exposer notre régime de pension à tous les risques en suggérant « la reconstitution réelle de l'actif du 'Fonds notionnel' ». Quant à l'assurance maladie, elle n'a toujours pas compris la base juridique pour [supprimer la sur-tarifification](#)...

Dans les années à venir vous aurez besoin d'un comité du personnel solide, compétent, combinant une vue globale avec une connaissance du terrain, couplé d'un syndicat qui fonctionne démocratiquement au niveau de l'institution et bien placé pour négocier au niveau interinstitutionnel.

 **Votez pour tous les 13 candidats d'EPSU CJ !**

**EPSU CJ** est en train de négocier avec l'administration de la Cour :

- L'instauration d'un complément de revenu pour les AC ayant un salaire net inférieur au minimum social luxembourgeois.
- L'offre à la cantine de plats basiques à prix modéré ;
- Une contribution de l'institution plus importante au prix du [mPass](#), surtout pour les faibles salaires, et son extension aux frontaliers qui ne peuvent pas profiter du mPass.

Un geste minimal mais concret en faveur des collègues frontaliers (19 % des effectifs) qui fuient la spirale des prix de l'immobilier au Luxembourg.